

Délibération n° BUR. – 43 – 14 décembre 2023 – Avis relatif aux propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) - nomenclature des actes de biologie médicale (NABM)

Par un courrier en date du 4 décembre 2023, notifié par courriel le même jour, la Direction générale de l'UNCAM a invité l'UNOCAM, en application de l'article R.162-52 du code de la sécurité sociale, à faire connaître son avis sur des propositions de modifications de la liste des actes et prestations (LAP) et plus particulièrement de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) pris en charge ou remboursés par l'Assurance Maladie.

A la suite de la Commission de hiérarchisation des actes de biologie médicale (CHAB) du 26 septembre 2023, la Direction Générale de l'UNCAM envisage d'apporter des modifications suivantes à la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM) et notamment :

- L'actualisation du chapitre dédié à l'assistance médicale à la procréation (AMP) ;
- La création de nouveaux actes relatifs à des actes de recherche de bactéries responsables d'infections sexuellement transmissibles ;
- La radiation d'un acte de microbiologie relatif aux cultures sur milieux spéciaux.

L'UNOCAM rappelle qu'elle est favorable à l'actualisation régulière des nomenclatures afin d'intégrer les progrès médicaux et technologiques sur la base des travaux de la Haute autorité de santé (HAS) et du Haut conseil des nomenclatures (HCN).

L'UNOCAM décide de prendre acte de ces propositions de modifications de la nomenclature des actes de biologie médicale (NABM).

Délibération adoptée l'unanimité